

**À VOTRE ARRIVÉE À LA DÉCHÈTERIE, EN FONCTION DU TYPE DE VÉHICULE ET DES VOLUMES AMENÉS, VOUS SEREZ DIRIGÉ SOIT EN DÉCHÈTERIE, SOIT AU PONT BASCULE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.**



## LES DÉCHETS DES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Terrassement-canalisation, couverture, chauffage, maçonnerie, peinture /revêtement, plomberie, électricité, plâtrerie, entretien et réalisation d'espace verts.

Dans votre activité, vous pouvez être amené à produire trois types de déchets différents :

Des **déchets inertes** :

Ces déchets ne présentent **aucun caractère dangereux**. Ils sont stables : ils ne subissent aucune modification chimique ou biologique au cours du temps. Ils peuvent potentiellement être réutilisés, valorisés.

Des **déchets Non Dangereux (ND)** ou **Déchets Industriels Banals** :

- ✓ Leur manutention ou leur stockage ne nécessite pas de précautions particulières.
- ✓ Ils se dégradent au cours du temps.
- ✓ Ils peuvent potentiellement être recyclés, valorisés.

Des **déchets dangereux** :

Ils peuvent être **nocifs, toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs**... Ils peuvent être fortement dangereux pour les personnes et polluants pour les milieux naturels (air, eau, sol), ils nécessitent donc des précautions particulières de traitement et de stockage.

**Les tableaux suivants vous donnent les déchets les plus fréquents de votre activité et ce que vous devez en faire.**

**Les déchets inertes** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Gravats	<b>Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri.</b>
Sable	
Béton	
Ciment	
Terre	

**Les déchets non dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Polystyrène	À déposer en déchèterie pour recyclage
Bois	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Emballages plastiques (films)	À déposer en déchèterie pour recyclage
Cartons	Bien séparer les cartons plats des cartons ondulés, à déposer en déchèterie pour recyclage
Métaux	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Bois, isolants, bardages, bardeaux feutre	Passer au pont bascule/centre technique de traitement des déchets. Dans le respect des consignes de tri
Palettes non traitées	À déposer en déchèterie pour le composte
Verre	À déposer en déchèterie pour le recyclage
Papiers bureautique	Papiers broyés à déposer en déchèterie zone papiers/journaux/magasins

**Les déchets dangereux** sont à trier comme indiqué ci-dessous :

Pots de peintures vides ou périmés	À déposer en déchèterie en zone déchets dangereux diffus
Cartouches de colle ou silicone	
Bidons de solvants, diluants, décapants	
Huiles de décoffrage minérales	
Autres emballages vides souillés	
Chiffons souillés	



## INFO PRATIQUE

D'une manière générale, pour identifier vos déchets dangereux, référez-vous à l'**étiquetage** ou à la **fiche technique produit**. Regardez la présence éventuelle d'un **symbole de danger** du type **carré orange**.

